



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

Mardi 7 décembre 2021

Présidée par Mme Annabel Pulcrano, Présidente

Lieu : Maison de Commune de Buchillon

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021
4. Communications de la Présidente
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis N°5/2021 relatif au plafond d'endettement et de cautionnement pour la période 2022-2026
 - Rapport de la Commission des finances
7. Préavis N°6/2021 relatif au budget pour l'année 2022
 - Rapport de la Commission des finances
8. *Motion de M. Carl Kyril Gossweiler*
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Mme Sandra Breitling, la Secrétaire, procède à l'appel et relève 23 conseillers présents (la Présidente non-comprise).

Les conseillers excusé(e)s sont : M. Grégory Beth, M. François Gabella, M. Geoffroy Ganshof, Mme Nathalie Matthey-de-l'Endroit, Mme Tima Mujezinovic et Mme Rebecca Schwaa

2. Acceptation de l'ordre du jour

Mme Annabel Pulcrano : Il y a une erreur sur l'ordre du jour, le titre des préavis a été inversé. Au point 6, le Préavis N°5/2021 porte sur le plafond d'endettement et de cautionnement pour la période 2022-2026 et au point 7, le Préavis N°6/2021 porte sur le budget de l'année 2022.

On passe au vote.

L'ordre du jour ainsi corrigé est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

On passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

3. Acceptation du Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2021

On passe au vote.

Le Procès-verbal est accepté à l'unanimité par le Conseil communal.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie la Secrétaire pour la rédaction du Procès-verbal.

4. Communications de la Présidente

Mme Annabel Pulcrano : Concernant le courrier, j'ai réceptionné celui de M. Carl Kyril Gossweiler adressé aux deux Commissions des finances et de gestion, ce courrier leur a été également transmis.

J'ai trois autres communications. La première concerne l'envoi des documents pour la séance de ce soir, qui vous sont parvenus un peu plus tard que prévu. Le délai officiel de remise est de cinq jours, le Bureau du Conseil communal essaie de les envoyer au moins trois semaines avant la séance.

Même si cela n'est pas toujours possible, il est important que les documents vous parviennent suffisamment à l'avance afin de vous permettre de les lire attentivement. Concernant les divers rapports des commissions travaillant sur certains préavis, ceux-ci sont nous parviennent souvent juste avant le dernier délai, soit le dimanche soir précédant la séance. Ma deuxième communication porte sur un report de la date du prochain Conseil communal. La séance du 21 juin 2022, pour des raisons d'organisation interne, aura finalement lieu le 14 juin 2022. Cette nouvelle date sera communiquée sur le Pilier public et sur le site internet de Buchillon. Enfin ma troisième communication concerne la demande d'un membre du Conseil communal d'obtenir une liste contenant les coordonnées privées de tous les autres membres, afin de faciliter la communication interne entre vous tous. Si vous êtes d'accord avec ce principe, veuillez me l'indiquer sur le document qui va circuler durant cette séance. Un autre document circulera parmi vous, le Boursier communal ayant besoin de vos IBAN respectifs pour procéder à divers versements, entre-autre si vous êtes membre d'une commission.

5. Communications de la Municipalité

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Une attention vous est destinée à l'entrée avec votre nom, puis une verrée sera organisée à l'extérieur à l'issue de la séance. Veillez à respecter les normes de distances sanitaires même en étant dehors. Ce soir, nous allons passer en revue les diverses communications de la Municipalité, puis nous vous présenterons le programme de cette législature. Les questions relatives à ce dernier pourront être posées au chiffre 9 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la sécurité informatique, la procédure de labellisation « Cyber Safe » est en cours. C'est une procédure assez complexe qui comprend notamment la constitution d'une charte et du *scan* de notre système informatique. Nous vous tiendrons informés de l'issue de ce processus et de l'obtention du label, ce dernier étant notre objectif. Pour ce qui concerne le chantier du hangar, vous aurez pu constater que celui-ci est en rade. Si la partie maçonnerie a été très efficace et le calendrier respecté, on accuse du retard avec la partie bois. L'entreprise mandatée ne respecte pas les délais, ce qui faisait pourtant partie du cahier des charges. Nous sommes désormais en procédure à leur encontre, des courriers recommandés impartissant des délais leur ayant été adressé. D'ici Noël rien n'évoluera, on ne peut bien sûr pas conserver du bois à l'extérieur durant les fêtes. Le chantier devrait reprendre en début de l'année prochaine. La fin du chantier n'est donc pas prévue pour mars mais plutôt pour avril voire mai 2022. Une autre communication, nous avons annoncé lors de la première séance du Conseil communal qu'une réception pour les jeunes buchillonais ayant atteint 18 ans en 2021 serait organisée. Parmi ceux-ci, seul deux ont répondu favorablement. Nous avons dès lors décidé d'annuler cette rencontre prévue après-demain, et de l'intégrer à la réception organisée pour les nouveaux habitants. Je tiens à souligner que les deux jeunes citoyens ayant répondu présent sont les enfants de conseillers communaux. Comme quoi l'intérêt public est dans les gênes. On regrette ce manque d'enthousiasme mais on en tiendra compte pour les prochaines années. Je passe la parole au vice-syndic.

M. Jean-Pierre Mitard : Je reviens sur la séance du Conseil communal du 7 septembre 2021 et à son procès-verbal. À la suite de sa demande, M. Carl Kyril Gossweiler a été reçu par la Municipalité le 1er novembre dernier. Ce dernier a demandé à exercer son droit d'être entendu et a souhaité revenir sur ma réponse, suite à la question de M. François Gabella. Il souhaitait savoir combien d'interpellations avait été faites durant la précédente législature. M. Carl Kyril Gossweiler conteste la véracité de mes propos. Je vous relis le procès-verbal du 7 septembre 2021 relatant la question de M. François Gabella : « Je reviens sur la question que j'avais posée lors de la dernière séance de législature, qui concerne un rapport de la Municipalité. Celui-ci disait que la Municipalité avait été particulièrement sollicitée par des demandes d'informations fournies dans le cadre de la loi cantonale sur l'information, la LInfo. J'avais demandé si c'était possible de savoir combien de fois on parle et qui avait amené ses demandes. M. le Syndic a répondu qu'il ne pouvait pas le préciser. Est-ce que la Municipalité actuelle a plus d'informations à ce sujet ? ». Voici ma réponse à sa question : « Je me permets de répondre en tant qu'ancien municipal. Je confirme le fait qu'il y a eu un nombre important de sollicitations pendant la législature passée, environ 150 sollicitations. Pour la plupart relatives à la LInfo et celles-ci provenant d'un seul citoyen. ». M. Carl Kyril Gossweiler conteste le chiffre de 150, il indique en avoir compté 130, en admettant qu'il n'a peut-être pas gardé tous les e-mails. De plus, M. Carl Kyril Gossweiler conteste le fait que la plupart concernait la LInfo. Selon lui, il y en avait une douzaine et non la plupart comme annoncé. J'ai donc personnellement, de manière à ne pas charger le personnel communal, entrepris le comptage des e-mails qui ont été conservés et classés par le greffe. Je suis en effet arrivé au nombre de 130 e-mails, entre le 1er juillet 2016 et le 30 juin 2021, dont 13 concernaient la LInfo. Je tiens donc à m'excuser auprès des membres du Conseil communal pour cette erreur. Je demande à ce que mes propos soient corrigés dans ce procès-verbal et qu'il soit indiqué que lors de la dernière législature, que seul 130 e-mails de M. Carl Kyril Gossweiler ont été reçus, dont 13 relatifs à la LInfo.

M. Pierre-Frédéric Guex : Avec mon collègue M. Lawrence Breitling, nous sommes en train de revoir les indications du parking souterrain du Luna, cela par suite de remarques et à certain manquement. Il est facile de s'y repérer en tant qu'utilisateur mais la lecture des panneaux par les visiteurs est moins évidente. On espère que ces modifications apporteront davantage de facilité aux utilisateurs du parking et aux visiteurs venant pour nos commerces.

M. Pascal Mercier : J'ai une communication concernant les déchets et notamment sur la prise en charge des biodéchets. Ceux-ci proviennent essentiellement des cuisines et ne sont pas considérés comme du compost. Actuellement ces biodéchets sont collectés uniquement dans les containers verts de la déchetterie. Puis ils sont évacués par les employés communaux et finissent au compost et ne sont pas particulièrement valorisés. Il existe d'autres filières qui permettent de mieux valoriser ce type de déchet, en particulier la méthanisation qui est pratiquée chez Ecorecyclage SA à Lavigny. Nous allons évaluer la possibilité de mettre en place une véritable collecte de ces déchets qui passera par plusieurs points stratégiques, pour une couverture optimale de la commune. Et tout cela pour augmenter la quantité que l'on pourra récupérer de ces déchets afin de les valoriser en tant que biodéchets. Nous avons contacté plusieurs sociétés afin de faire des appels d'offre et nous sommes en passe de mettre en œuvre ce projet.

M. Lawrence Breitling : Concernant le PACOM, le futur plan d'affection communal. Lors de la dernière séance, je vous avais informé que le Canton avait imparti le mois de novembre 2021 en tant que délai pour la remise d'étude préalable. Malheureusement ce délai n'a pas été tenu et a été repoussé. Selon les derniers échanges avec le service concerné, il devrait arriver en fin d'année, avant Noël. C'est en bonne voie, étant désormais pris en main par la direction du service. Nous arrivons donc à bout touchant de la procédure préalable.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Nous allons vous présenter le plan de législature que nous voulons ambitieux, réaliste et pragmatique. Ce plan se compose de six axes stratégiques, chaque couleur correspond à un axe que nous allons détailler ultérieurement.

La Syndique présente la structure du Power-Point concernant le Plan de législature 2021-2026.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : En ce qui concerne les infrastructures sportives, nous allons rénover le terrain de basket, qui a souffert ces dernières années, ainsi que la place de jeux du collège les racines des arbres l'ayant endommagé. Il y aura également la création d'un parcours didactique mix-sportif. Il y aura aussi l'aménagement, déjà en cours, du jardin public du Luna qui est la place de notre village. Au printemps prochain seront installés une table et des bancs afin de pique-niquer et d'améliorer l'aspect convivial du lieu.

M. Pascal Mercier : Concernant les sociétés locales, nous avons la chance à Buchillon d'en avoir plusieurs qui l'animent et que nous soutenons déjà financièrement. Nous allons continuer de le faire lors de cette législature, mais également en ce qui concerne leur communication, notamment via notre nouveau site internet, qui sera plus dynamique. Celui-ci permettra de mieux annoncer par exemple les événements sportifs. Nous avons rencontré ces sociétés afin d'échanger sur ce sujet. Nous voulons également soutenir l'activité culturelle, déjà présente à Buchillon. Pour les nouveaux habitants, nous allons remettre en place leur réception par la Commune, qui est un important élément d'intégration. Concernant les écoles, il faut pérenniser la présence du collège à Buchillon, en particulier pour les familles. La création de la salle de gym et la mise en place de l'accueil pour la petite enfance vont contribuer à cette pérennisation. Dorénavant le point essentiel est de maintenir les classes scolaires à Buchillon et cela passe par une bonne représentation au sein de l'ASSAGIE.

M. Jean-Pierre Mitard : Concernant la stratégie financière de cette législature, elle vise à assurer l'autonomie financière de Buchillon. Cela passera par le renforcement des finances communales qui

sont saines mais qu'il faut renforcer. En particulier compte tenu de l'évolution de la péréquation intercommunale et notamment de la cohésion sociale. Ceci dans une logique de développer le *cash-flow* de la commune, c'est le nerf de la guerre. Par ailleurs, la stratégie de législation vise à maintenir un taux d'imposition attractif. Pour la mise en œuvre de cette stratégie financière, à l'image de ce que nous avons commencé il y a quelques mois, nous souhaitons établir, en particulier avec les deux Commissions des finances et de gestion une réelle et étroite collaboration dans la mise en œuvre de cette stratégie. Un axe clé de celle-ci est le plafond d'endettement, qui fera l'objet de discussions et d'une décision du Conseil communal tout à l'heure. Je souligne aussi que ce plafond d'endettement soit un moyen de mettre en œuvre cette marge de manœuvre pour la Municipalité, le Conseil communal et la Commune. D'autre part, nous maintiendrons une gestion parcimonieuse de nos finances. Cette mise en œuvre de la stratégie financière, comme vous avez pu en prendre connaissance au travers du préavis N°5/2021, vise à investir dans du patrimoine financier, soit dans des immeubles à proximité immédiate, à l'image d'Etoy-Sud et Luna. Ou dans des promotions énergétiques locales visant à générer du *cash-flow* et à renforcer notre situation financière. Pour cette mise en œuvre il faudra engager des recherches afin d'aller dans cette direction d'investissement. Et notons finalement que la négociation des conditions d'emprunt sera un élément clé, non seulement dans cette logique stratégique, mais aussi compte tenu que l'emprunt relatif à Etoy-Sud arrive à échéance courant 2023. Il faudra donc le renégocier auprès des institutions financières.

M. Lawrence Breitling : Concernant la politique environnementale, nous la souhaitons ambitieuse, pragmatique et adaptée à notre village. Nous voulons favoriser les initiatives en faveur de l'environnement, des énergies renouvelables et de la durabilité du patrimoine communal. Avec comme outil, le Plan énergie et climat communal proposé par le Canton pour les petites et moyennes communes. Ce plan vise à favoriser la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique. Nous savons que notre Commune est de petite taille avec un territoire très spécifique et nous examinerons si le plan proposé par le Canton est adapté à notre Commune. Si ce n'est pas le cas nous proposerons nous-même de mettre en place un plan « énergie et climat » adapté aux spécificités de notre Commune.

M. Pascal Mercier : Pour les forêts, comme vous le savez Buchillon a une partie forestière géographiquement importante, inscrite dans le cœur des Buchillonnais. Nous avons décidé d'avoir une politique d'acquisition de parcelles, opportuniste ou proactive. Acquérir de nouvelles parcelles afin d'opérer un regroupement de celles-ci. La Commune en possède déjà un certain nombre. Ce regroupement permettrait créer des sentiers forestiers et d'entretenir ceux qui sont déjà définis. La plage des Meillères est essentiellement forestière. Elle appartient au Canton mais est entretenu par la Commune. La priorité est de sécuriser les espaces plage et forêt pour que tout le monde puisse en profiter en sécurité, mais également d'effectuer un renouvellement des arbres abattus. Il faut préserver le cachet de cette parcelle.

L'élément suivant concerne les vignes communales. Certains d'entre vous lors de notre dernière sortie communale avaient pu apprécier la qualité du vin et constater qu'il existait une certaine marge de progression. Nous allons donc nous atteler à améliorer la qualité du vin produit à Buchillon. Cela pourra passer par exemple, par la promotion d'un label Buchillon avec des viticulteurs qui produisent sur les parcelles de Buchillon. Il faut promouvoir non-seulement la qualité mais aussi une meilleure commercialisation de celui-ci. Nous avons aussi l'intention de mettre en valeur la capite sur le chemin de la Môlez, pour que la population puisse en profiter car elle est en relation avec le vignoble de Buchillon.

M. Pierre-Frédéric Guex : Comme déjà annoncé, concernant le dragage et la réhabilitation du port pour l'usage de la pêche professionnelle le Canton nous a permis de légaliser les trois pontons existants, dont le plongeur. Nous avons demandé des offres et un préavis vous sera soumis prochainement pour les travaux nécessaires. Concernant la divagation de l'Aubonne, elle est

nécessaire contre l'érosion et pour la protection des eaux. Celle-ci a une forte tendance à creuser des extras d'eau de ses méandres, notamment en rive gauche en face de la gravière. On peut le remarquer en se baladant à l'embouchure de l'Aubonne. Ce déplacement est en conflit direct avec la zone de protection des eaux S2, où se trouve la plupart des puits de Chanivaz qui alimentent Etoy et Buchillon. Ce phénomène s'accroît depuis la dernière crue de janvier 2018. L'Aubonne se rapproche du couloir de divagation qui était mis en place par le Canton, ce qui présente un risque d'inondation, surtout des puits PC4 et PC5 de Chanivaz. Deux études hydrologiques ont été menées, afin de protéger ces puits et leur alimentation en eau. Il y a trois solutions possibles. Renforcer par des enrochements un des méandres, mais cela pourrait créer des problèmes ailleurs et un autre méandre pourrait subir une érosion rapide. Une autre solution consiste à créer une butte au loin du méandre qui permettrait à l'eau qui déborde de revenir dans l'Aubonne. Mais cette méthode d'ajouter de la terre amenée par camions peut créer des problèmes au niveau de la faune et la flore. Une troisième solution serait de contrôler le débit de l'Aubonne depuis la station « Le Coulet », le pont qui enjambe l'Aubonne à Allaman. Dès que le débit atteindrait un certain niveau, il faudrait procéder à une coupure automatique du PC4 en laissant la zone s'inonder, et on le laisserait sans effets pendant plusieurs semaines. Après des analyses d'eau, le puit serait remis en fonction. Des études complémentaires vont permettre d'étudier les effets, les conséquences et les coûts engendrés afin de trouver la meilleure solution. Que ce soit au niveau de la qualité des eaux, des coûts et de la préservation pour la faune et la flore.

M. Lawrence Breitling : Concernant la stratégie pour l'avenir du territoire, nous souhaiterions définir un développement harmonieux et durable, afin de pérenniser une bonne qualité de vie dans notre Commune. Pour cela nous avons comme outil le PACOM, que nous allons mettre en place afin de pérenniser l'aménagement du territoire. Concernant la police des constructions, les procédures d'autorisation peuvent être souvent confuses et incompréhensibles. Pour cela, nous souhaiterions via le site internet publier un guide explicatif afin de mettre en lumière les procédures diverses et de les rendre plus intelligibles pour la population.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : En ce qui concerne la valorisation du patrimoine, la stratégie est de valoriser le patrimoine administratif, soit les bâtiments et les espaces au service de la population et, de permettre ainsi une gestion optimisée du patrimoine financier des bâtiments loués et dégager du rendement. Pour les parcelles 49, qui contient les bâtiments administratifs, les villas de fonction et la salle communale et la 395, qui inclut le collège et la voirie, il s'agit de mettre en œuvre la politique environnementale communale et de les optimiser énergétiquement. En ce qui concerne la rénovation de la parcelle 49, un préavis sera déposé en 2022 en intégrant l'aspect énergétique pour donner suite au référendum communal de juin dernier. Il y aura aussi une étude pour la réaffectation du local de la voirie, dans l'objectif à terme de regrouper l'ensemble. L'un des objectifs de cette législature est aussi de réaffecter l'espace multifonctions situé dans la ferme sur la Place du village. On s'est rendu compte ces dernières années que cet espace est peu utilisé et ne répond pas aux attentes de la population. Nous allons étudier son rendement avant sa réaffectation, c'est un bel espace qui mérite d'être mis en valeur et utilisé. Deux autres mises à l'étude : le couvert de l'entrée du collège et la conformité de l'abri PC qui montre certains problèmes à ce niveau.

M. Pierre-Frédéric Guex : Pour le réaménagement de la place de la salle de gym, il y aura moins de béton et plus de verdure et d'éclairage. Un projet allant dans ce sens avait déjà été initié lors de la précédente législature avec la collaboration de la Commission d'urbanisme, que je remercie ainsi que M. Egger pour leur aide. Sur cette base, des offres ont été faites et un préavis sera soumis prochainement.

M. Pascal Mercier : La gestion des déchets passe par la mise en œuvre de notre nouveau Règlement qui, pour rappel, a déjà été approuvé par le Conseil et est en cours de révision par le Canton. Dès que celui-ci l'aura validé, nous pourrons mettre en œuvre la taxe sur les déchets verts,

ce qui nous permettra d'arriver à l'équilibre financier sur la gestion des déchets. Comme vous le savez probablement, notre organe de révision et la Commission de gestion, attirent notre attention sur le fait que nous ne sommes pas en conformité avec la loi, étant donné que nous ne couvrons pas les frais liés à la gestion des déchets. La mise en œuvre de ce nouveau plan sera un élément essentiel de ce point de vue. Les biodéchets faisaient partie de ma première communication, je ne vais pas y revenir. Nous avons aussi envisagé la possibilité de déplacer la déchetterie, la Commission d'urbanisme de l'ancienne législature avait d'ailleurs attiré l'attention sur le fait que la première proposition d'implantation du hangar communal ne permettait pas de la déplacer. La Municipalité avait pris en compte ces commentaires. Actuellement nous avons la possibilité de la déplacer, car elle se trouve au centre du village, emplacement stratégique mais aussi coincé entre le collège et la salle de gym. La déchetterie n'a plus vraiment sa place à cet endroit, il serait alors souhaitable de regrouper la déchetterie et le hangar communal.

M. Pierre-Frédéric Guex : L'entretien de la STEP régionale avait été un peu négligé, pas volontairement mais le projet à long terme a été retardé entre autres en raison du Covid. Également en lien avec sa complexité, pour trouver les terrains et les accords entre les différentes communes, notamment avec Rolle. Cette STEP régionale, n'est donc pas encore garantie. En attendant, il faut entretenir, la STEP de Saint-Prex sera encore présente sur du moyen terme au vu du calendrier. Il faudra notamment résoudre des problèmes liés à l'odeur et à la qualité de l'eau qui en sort. Au niveau des finances de la Commune, il y a des réserves qui sont directement liées à cela, on ne touchera donc pas aux budgets.

En ce qui concerne les routes, nous allons procéder à une amélioration de la circulation et de la signalétique, sur laquelle nous avons reçu certaines remarques. Nous sommes en train de la revoir, notamment le sens interdit qui est situé à la route des Petits Champs, mal signalé surtout en direction de Saint-Prex. Certains l'empruntent en sens inverse, parfois volontairement. Un projet va également être mis en place par les commerçants pour la signalétique du Luna et des commerces sur la route communale. Cette signalétique permettra une meilleure visibilité en arrivant au village. Concernant les eaux, veiller au bon maintien des canalisations. Nous avons de la chance que tout a été refait il y a une douzaine d'année. Vous avez pu remarquer des travaux vers les toilettes publiques, pour un entretien des canalisations, sous la surveillance de M. Alain Egger. Ces canalisations sont entretenues régulièrement. Il y avait une grande priorité, c'était la canalisation de « Sous les Vignes » mais qui a été refaite il y a deux ans. Pour l'instant, nous avons un réseau qui n'est pas en mauvais état.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Je précise que les belles photos ponctuant cette présentation sont de M. Pascal Mercier. Au niveau stratégique, pour l'administration et les ressources humaines, nous souhaitons nous orienter vers la digitalisation des activités, améliorer la communication à la population et valoriser le personnel communal. En ceci, avec l'accélération de la transition numérique qui passe notamment par la refonte du site internet de Buchillon. Nous sommes d'ailleurs en pleine reconstruction du site et dans la prochaine gazette il y aura un appel à la population pour les photos qui y défileront. Ce nouveau site sera également accessible sur les tablettes, iPhone et autres. Pour la communication, on aimerait en améliorer les outils et offrir un espace de communication dédié à la population via le site internet et la gazette. A ce sujet, un prochain numéro sera dédié aux commerçants.

M. Jean-Pierre Mitard : Pour les ressources humaines, la logique est de valoriser notre personnel communal. La tâche m'a été confié d'être référant RH, dans une logique d'écoute, de gestion et d'optimisation des relations internes et pour bien évidemment évaluer le travail et la satisfaction du personnel communal. La relation entre chacun des employés communaux est focalisée avec le ou les dicastères sur lesquels il travaille et à ce moment on peut dire qu'il y a une relation « technique » entre le ou les employés communaux et le municipal en charge du dicastère. L'idée est de veiller à la motivation du personnel communal au service de la population en soulignant d'emblée, que

comme je l'avais déjà relaté, le personnel communal est particulièrement dédié à la Commune et à sa population.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : J'espère que ce programme de législature vous a plu. Il figurera sur le site internet de la Commune dès la semaine prochaine. Les questions sont les bienvenues en fin de séance.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie la Municipalité pour la présentation du programme de législature.

6. Préavis N°5/2021 relatif au plafond d'endettement et de cautionnement pour la période 2022-2026

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Erik Fruijtjer.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Jean Gnaegi : Pour information, la Commission de gestion a aussi été invitée à la première séance de la Commission des finances. Il y a dix ans, lorsque nous avons voté la montée du plafond d'endettement à CHF 35 millions pour les deux projets, je faisais partie de ceux qui pensaient à un projet par législature. Finalement c'est ce qui s'est produit. J'étais réticent au départ de faire deux projets sous une même législature et aujourd'hui les deux projets ont été fait. La Municipalité nous demande la possibilité de pouvoir créer un nouveau projet, sans aucune information fournie. Mais comme cela l'a été relevé par la Commission des finances, tout nouveau projet passera par un préavis et des nouvelles discussions. En revanche, si aujourd'hui on ne votait pas un plafond d'endettement suffisamment confortable, il serait ensuite très difficile de l'augmenter en cours de législature. Il y a dix ans, un fonctionnaire cantonal un peu zélé, avait voulu s'opposer à la montée de notre plafond d'endettement, sans aucun motif. Pour finir, la Commune avait eu gain de cause mais la manœuvre pourrait être délicate en cours de législature. Sans préjuger de la position future du Conseil communal quant aux futurs projets, puisqu'on ne les connaît pas, je suis personnellement favorable à un plafond d'endettement confortable.

Mme Annabel Pulcrano : D'autres questions sur le Préavis ?

M. Jenny Perrin : J'ai une demande de renseignement concernant le Préavis. En première page, il est dit que : « ... un plafond d'endettement ne donne aucune carte blanche à la Municipalité, qui devra élaborer des projets soumis à préavis, en revanche ce plafond permet au Conseil de décider librement, sans en référer au Conseil d'État en cas de dépassement. ». Je ne comprends pas pourquoi on devrait en référer au Conseil d'État ? Si on dépasse donc notre plafonnement d'endettement, on doit en référer au Conseil d'État ?

M. Jean-Pierre Mitard : C'est bien ce que je voulais dire. On décide de ce plafonnement d'endettement et si d'aventure ce plafond d'endettement était établi à un montant inférieur et que nous aurions besoin d'un montant supérieur, alors nous devrions en référer au Conseil d'État.

M. Jenny Perrin : Ça ne sera qu'en cas de dépassement ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je précise. Dans le cas où la Commune aurait l'intention de dépasser son plafond d'endettement, elle devra en référer au Canton, tel qu'évoqué par la Commission des finances et par M. Jean Gnaegi.

Mme Annabel Pulcrano : On a répondu à votre question ?

M. Jeanny Perrin : Oui.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je suis favorable, comme M. Jean Gnaegi, à ce plafond d'endettement, il aurait même pu être plus confortable. Cependant, j'aimerais connaître le planning d'information du Conseil communal, avant tout préavis. Comme c'est le cas aujourd'hui, un préavis peut arriver deux semaines avant la séance du Conseil communal et les rapports des commissions arrivent aussi assez tard. Qu'avez-vous de prévu pour que l'on soit informés ? L'année prochaine nous aurons quatre séances, quel sera le *timing* d'information du Conseil communal ? Pour éviter d'être un peu dans l'urgence et de ne pas pouvoir repousser la décision d'une séance, car par exemple il y a des engagements qui ont été pris ou qui ont déjà été pris sans en informer le Conseil communal.

Mme Annabel Pulcrano : Est-ce que vous parlez de ce Préavis précisément ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Si par exemple la commune a un projet d'investissement et qu'elle le soumet, il faut être certain que l'on ait assez de temps pour l'étudier. On peut souvent lire dans la presse que des exécutifs signent des accords, des conventions etc... Comme à Bière par exemple. Pouvoir s'assurer que nous ayons au moins quatre mois pour répondre ou deux mois pour réfléchir et non deux semaines.

M. Jean-Pierre Mitard : Je peux donner une réponse en trois directions. Premièrement, il est établi dans le programme de législature, comme présenté et évoqué dans le cadre de ce Préavis, que la volonté de la Municipalité, notamment dans le cas de ce plafond d'endettement, est de vouloir coopérer de manière étroite avec les Commission de gestion et des finances. Bel exemple d'ailleurs avec ce plafond d'endettement, où nous avons eu une discussion particulièrement riche, préalablement même à la rédaction du Préavis. Secondement, jusqu'à présent la Municipalité a démontré qu'elle avait la volonté de communiquer de manière régulière et c'est ce que nous continuerons à faire. Et troisièmement, le plus important, le Règlement communal je vous y réfère car il précise les dates pour lesquelles doivent être fournies pour les préavis en particulier et il est évident que nous les respecterons. J'espère avoir répondu à votre question ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Vous avez tout à fait répondu. Je rappelle qu'il y a une loi sur l'information qui dit que les municipalités communiquent sur leurs projets. Je pars du principe que la communication sur les projets peut être faite bien en amont du préavis.

M. Jean-Pierre Mitard : Je crois qu'indépendamment de la LInfo, c'est l'intention même de la Municipalité. Son intention est aussi de commencer à faire des recherches. D'ailleurs on a des commissions, dont on peut saluer la compétence et qui sont justement impliquées dans nos réflexions et nos recherches. Rappelons aussi que les réflexions de la Municipalité ne sont pas soumises à la LInfo.

M. Jean Gnaegi : Comme l'a dit M. Jean-Pierre Mitard, le Règlement du Conseil communal prévoit des délais, il est même prévu qu'en cas d'urgence on puisse les raccourcir. D'un autre côté, il est possible à un cinquième des membres du Conseil communal de demander le renvoi d'une décision à la prochaine séance. Dans un cas comme celui dont on discute, un projet d'investissement, la Commune peut être en compétition avec d'autres investisseurs. La personne qui soumet le projet, n'est donc peut-être pas d'accord d'attendre deux, trois ou six mois que tout le monde soit informé ou que tout soit publié, etc... Dans ce genre de projet, il faut être discret et rapide. Ce sera la responsabilité des membres du Conseil communal qui demandent le renvoi du vote, la démocratie est respectée. Mais dans ce cas, ce sera à chacun de prendre ses responsabilités.

Mme Annabel Pulcrano : Je pense que l'on s'écarte un peu du sujet sur le plafond d'endettement. Il y a-t-il d'autres questions sur le Préavis ?

M. Daniel Calabrese : J'ai une remarque complémentaire au sujet du plafond d'endettement. Pourquoi 50 millions et non pas 60 millions ou un autre montant ? Je pense que l'on a eu la démonstration ce soir, avec le projet de la Municipalité et son plan de législature. Il y a un principe de proportionnalité entre ce qui est demandé en termes de marge de manœuvre et qui sera toujours soumis à l'approbation du Conseil communal. Ce principe de proportionnalité est assez cohérent, une fois qu'on a entendu le projet de Municipalité de ce soir. Donc je ne pense pas qu'il fallait plus ou moins, il fallait un projet derrière et par rapport à ce qui est proposé, la proportionnalité me paraît très bonne.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°5/2021
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

- a) de fixer le plafond d'endettement à CHF 50'000'000.- pour la période 2022-2026 ;
- b) d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à concurrence du plafond d'endettement fixé ci-dessus ;
- c) de laisser les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie la Commission des finances pour son travail.

M. Jean-Pierre Mitard : Je remercie le Conseil communal pour la confiance témoignée.

7. Préavis N°6/2021 relatif au budget pour l'année 2022

M. Shai Sorek : Je remercie les membres de la Commission des finances d'avoir travaillé en mon absence.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Shai Sorek.

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le Préavis.

M. Daniel Calabrese : J'ai une première question pour M. Jean-Pierre Mitard, concernant le prélèvement sur le fonds de réserve. On prélève CHF 475'000.- sur ce fonds, on équilibre ainsi le budget 2022. Dans le budget 2021, on disait qu'on allait prélever CHF 691'000.-, si cela s'avérait il ne resterait plus que CHF 9'000.- sur ce fond de réserve. Est-ce qu'à terme on sait combien on va prélever versus le budget 2021 de CHF 691'000.- ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je n'en ai aucune idée. Les raisons sont simples, contrairement à une entreprise où il y a des prévisions de vente et de charge, pour notre Commune il y a toujours une certaine inconnue. Ce sont les recettes fiscales et plus exactement ce qui est versé par le Canton en

fin d'année qui peut significativement fluctuer d'une année à l'autre. Raison pour laquelle le chapitre 4.9 « résultat » et le chapitre 5 « comparaison des budgets et des comptes » des années précédentes visaient à orienter le Conseil communal sur le fait que ces dernières années il y a eu régulièrement une erreur de CHF 300'000.-. Ce qui n'est pas choquant car un budget est une somme juste de chiffres faux. L'idée de ce chapitre compliqué, comme discuté avec la Commission des finances, était de montrer que les CHF 691'000.- soient probablement d'un montant inférieur. D'où la logique de prolonger à puiser sur ce fonds de réserve « péréquations et factures sociales ». Si tel n'est pas le cas, alors de pouvoir prélever dans le fonds de réserve générale. Encore une fois, je n'en ai aucune idée mais c'est la raison pour laquelle on avait ces éléments en confusion du budget.

M. Shai Sorek : Quel est le montant de la réserve générale ?

M. Jean-Pierre Mitard : En bas de page 5 du budget, le montant est de CHF 3'768'314.93.

M. Carl Kyril Gossweiler : Comme je n'y connais pas grand-chose, je me suis renseigné auprès d'informations données par le Canton. J'y ai découvert le Règlement sur la comptabilité des communes, la RCom qui dit : « Le budget de chaque entente intercommunale est présenté conjointement au budget communal. » Par entente intercommunale je pense qu'il s'agit l'ASSAGIE ou de la PRM. Est-ce possible de joindre ces budgets au budget ? Si cela est prévu par le Règlement. Et quelle influence ont ces budgets sur notre budget et s'ils ne sont pas tenus pour une raison quelconque ? Je cherche à m'informer et à apprendre.

M. Jean-Pierre Mitard : Nous sommes tous en apprentissage, le Municipal des finances y compris. Une entente intercommunale, ce n'est pas une association intercommunale. Une entente intercommunale c'est une convention entre plusieurs communes qui vise à gérer des services publics, ceci de manière non-juridique, ce qui est le cas d'une association intercommunale. Buchillon n'a pas d'entente communale avec d'autres communes, elle est membre d'association intercommunale. Ces associations intercommunales ont un budget et il n'a aucune influence sur notre budget, il a éventuellement une influence sur notre bilan. Raison pour laquelle dans le cadre du plafond d'endettement il est pris en compte. Les engagements financiers des associations intercommunales sont en propension du pourcentage de la part que chaque commune a au sein d'une association intercommunale.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci.

Mme Annabel Pulcrano : Pour rappel et pour ceux que ça intéresse, l'on trouve des formations pour les autorités communales et aussi concernant les finances. D'autres questions qui concernent le Préavis ?

M. Jean Gnaegi : J'ai trois questions. La première, le Préavis dit que par hypothèse on a pris 720 habitants en 2022. Quelle est la population actuellement connue ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Actuellement 683, à deux près.

M. Jean Gnaegi : Ensuite il a été relevé que le budget est assez prudent, je suis d'accord avec cette appréciation. Mais il y a un point que je trouve un peu optimiste. C'est le poste des chauffages, en particulier pour la salle de gym et Etoy-Sud. On assiste à une hausse du prix des carburants pour le mazout et le gaz. Ces deux carburants sont utilisés pour ces chauffages, que j'avais d'ailleurs contesté, et ils sont en train d'augmenter fortement. Je suis surpris qu'on ait presque les mêmes valeurs que dans les comptes 2020. Je crains que là on soit un peu optimiste. Il y a un autre point, qui concerne le compte 315.1 « entretien des installations de Luna ». Pour rappel, on avait dépensé CHF 43'000.- dans les comptes 2020, CHF 44'000.- pour 2021. Peut-être la réponse tient dans le fait

que l'on veuille réaménager le parc public de Luna. Sinon historiquement, pourquoi les charges avaient été aussi lourdes en 2020, c'est qu'on ne voulait pas faire exploser le budget d'investissement et qu'on avait glissé gentiment des travaux qui auraient dû passer en investissement sur les dépenses courantes. Alors peut-être la réponse tient dans le fait qu'on veut réaménager la place ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Non.

M. Jean Gnaegi : Alors probablement ce chiffre est un peu lourd. Mais quelqu'un a peut-être une explication ?

M. Jean-Pierre Mitard : Pour les comptes relatifs au chauffage, c'est une remarque à laquelle je vais répondre. Un budget est une somme juste de chiffres faux. Dans le monde de l'énergie, le plus gros influenceur d'une facture énergétique, c'est le prix mais également l'hiver. On aurait peut-être pu mettre plus ou moins. Maintenant il est souligné que le compte est un peu lourd par rapport aux attentes et la remarque est juste. En revanche, il y a un certain nombre de charges élevées pour Luna, notamment l'entretien des ascenseurs. Honnêtement, même si je n'ai pas le détail, le chiffre évoqué est repris au plus près de notre conscience. Pour souligner, l'aménagement de la place Luna, n'est pas dans le compte, car le jardin de Luna entre dans les comptes relatifs au « parc, promenade et cimetière » et en l'occurrence les éléments évoqués avant par Mme la Syndique sur le plan de législation est dans le compte 440.314, d'où le montant de CHF 50'000.-.

Mme Annabel Pulcrano : Cela a répondu à votre question ?

M. Jean Gnaegi : Oui.

M. Jan Draper : J'ai une question liée avec la stratégie annoncée sur les ressources humaines, la valorisation du personnel et les services publics. Dans le budget, le plan du traitement reste stable. Est-ce que ça ne serait pas opportun de le monter ? Pour engager d'autres personnes ? Ou encore internaliser certains services qui sont externalisés ? C'est un peu une contradiction ou alors il y a quelque chose que je ne comprends pas.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vais répondre avec les deux casquettes. Le premier élément, je souligne que l'évolution du poste 110.301, donc tout ce qui en découle, comme les charges sociales sont en légères diminution par rapport aux années précédentes. Et cela est lié à l'évolution du taux d'activité du greffe, qui est passé de 60% à 50%.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Non, de 80% à 60%.

M. Jean-Pierre Mitard : Pardon de 80% à 60%, ça c'est un premier élément. Pour la question relative à l'internalisation d'activité, à quelle activité pensez-vous en particulier ? Dans le cadre de la mise en œuvre de la conciergerie du Luna, nous avons décidé de la centraliser par nos employés communaux. Troisième élément, sachez que le salaire des employés communaux fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité, tout comme l'évolution salariale de nos employés. Pour être clair, nous n'avons pas l'intention d'augmenter leur taux, ni le nombre du personnel. Mais nous veillons à leur bien-être et à l'adéquation entre les ressources à disposition et les activités de ce personnel communal, auquel nous tenons beaucoup.

M. Beat Schmied : Sur le plan comptable, ne devrait-on pas séparer Luna et le parking ? Car on a un revenu locatif qui provient des locataires, il s'agit du poste 423.1 « revenu des immeubles ». Par contre tous les frais, c'est plus difficile à voir car on a des recettes pour CH 11'000.-, la gestion du parking pour CHF 16'000.- et en plus l'entretien avec une fois CHF 5'000.- et une autre fois à CHF 10'000.-. Est-ce qu'on n'aimerait pas savoir combien de loyer on touche fixe pour les places

louées aux gens de Luna ? Pour enfin savoir combien nous coûte le parking public par année ? Ça serait intéressant au moment où il faudra renégocier les contrats avec la société d'exploitation. Il me semble que ça fait beaucoup.

M. Jean-Pierre Mitard : Premier axe de réponse, nous parlons des recettes du parking public, auxquelles on a en face les recettes du parking des habitants du Luna. A l'introduction du Luna, nous avons évalué de séparer ou non les deux revenus relatifs au parking public de celui des habitants de Luna. Ici on parle de la partie privative de Luna. Le deuxième axe, sans aucun doute nous perdons de l'argent avec le parking public. Il faut peut-être rappeler qu'un parking public vise à faire, d'une part que les voitures ne soient pas visibles et d'autre part de fournir des prestations aux clients des commerçants, aux habitants qui ne sont pas au bénéfice d'un parking et auprès des visiteurs. La recherche d'une rentabilité pour le parking de Luna est relativement illusoire. Et si l'on maintient l'accès payant même si la première heure et demie est gratuite, c'est uniquement pour éviter les véhicules ventouses. Qui seraient indubitablement présents et pour lesquels une coordination avec la PRM serait nécessaire, la chasse aux véhicules ventouses est compliquée. Avec le parking du Luna on perd de l'argent. Le seul élément qu'on pourrait souligner, mais ça biaiserait les chiffres, c'est de séparer les habitants qui ont une place mais qui n'habitent pas Luna, je communiquerai le montant lors de la prochaine séance.

M. Daniel Calabrese : J'ai deux questions simples. Pour la salle de gym, on a un revenu locatif dans le budget 2022 d'environ CHF 171'000.-, quel est votre sentiment par rapport à l'état locatif ? Va-t-il rester comme cela étant donné la prochaine ouverture de la salle de gym d'Etoy ? Qui est d'une taille importante. Ces CHF 171'000.- pourraient être à risque ou partiellement à risque ? Ma deuxième question, M. Pascal Mercier disait que le Règlement de la déchetterie n'avait pas encore été accepté. Sur quelle base vous avez construit les CHF 40'000.- de revenu de la taxe, c'est le compte 450 434.4. Est-ce que vous les avez construits par différence en attendant d'avoir l'acceptation ? Où y a-t-il eu un calcul au m2 des surfaces herbeuses des propriétés ?

M. Pascal Mercier : On est parti de l'hypothèse que le Règlement sera approuvé. On n'a pas procédé par différence mais par un calcul fait avec notre boursier et le listing complet de toutes les parcelles, de la superficie et des montants liés de celles-ci. Cela donne une hypothèse. Au moment où l'on aura bouclé l'année, on pourra dire si cette hypothèse était juste. On a estimé que les parcelles dont la taxe représentait plus de CHF 1000.-, les propriétaires décideraient d'apporter plutôt leur déchet à la déchetterie de Lavigny ou ailleurs. On a procédé à plusieurs hypothèses, donc ce n'est pas un chiffre qui tombe du ciel. La taxe ne relève pas d'un élément obligatoire, on ne peut pas savoir en avance, quels propriétaires décidera de la payer ou non. Je pense que ça représente un faible risque financier, car soit les grandes parcelles n'amèneront pas leur déchet à la déchetterie et ne payeront pas la taxe, mais dans ce cas on aura aussi moins de déchet vert et alors moins de coûts. La situation inverse peut aussi se présenter mais dans les deux cas, le but de cette taxe est de trouver un équilibre.

M. Jean-Pierre Mitard : Pour répondre à la première question de M. Calabrese, s'il y a un risque lié au revenu de la location de la salle de gym. Sur l'année 2022, je ne pense pas. Mais sur le moyen terme possiblement, on travaille à ce que ça ne soit pas le cas. Nous échangeons souvent avec la commune d'Etoy et avec l'ASSAGIE. Cela fait partie d'un des objectifs de la stratégie de législature que de sécuriser sur le long terme les classes de l'école de Buchillon mais aussi de la salle de gym.

Plus personne ne prend la parole, Mme la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le Conseil Communal de Buchillon :

- vu le Préavis municipal N°6/2021
- ouï le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide à l'unanimité :

1. d'adopter le budget pour l'année 2022 tel que joint en annexe au présent Préavis et dont il fait partie intégrante.

Mme Annabel Pulcrano : Je remercie la Commission des finances.

M. Jean-Pierre Mitard : Je vous remercie de votre confiance et pour cette belle unanimité.

8. Motion Carl Kyril Gossweiler

Mme Annabel Pulcrano : Vous avez tous reçu une copie de cette motion de M. Carl Kyril Gossweiler concernant « des indemnités justes et (ré)actualisés des autorités communales ». Est-ce que quelqu'un aimerait qu'elle soit lue à haute voix ?

La Présidente explique la procédure pour le traitement de la motion au Conseil.

La Présidente explique que la recevabilité de la motion a été examinée et approuvée par le Bureau du Conseil.

Le Conseil communal vote sur la recevabilité de la motion.

On passe au vote.

Le Conseil décide : à l'unanimité la recevabilité de la motion

Mme Annabel Pulcrano : Y a-t-il des questions sur cette motion ?

Le Conseil vote sur la prise en considération de la motion pour traitement par la Municipalité.

On passe au vote.

Le Conseil décide : par 14 oui, 5 non et 4 abstentions la prise en considération de la motion

9. Divers et propositions individuelles

Mme Monica McDonnell : Concernant l'arrêt de bus, est-il possible d'effacer les graffitis ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : L'arrêt de bus qui est vers Amag, se trouve sur la commune d'Étoy.

Mme Annabel Pulcrano : C'est la première fois que nous avons cette question, nous allons poser la question à Étoy et avoir une réponse pour la prochaine séance.

M. Pierre-Frédéric Guex : Oui.

M. Carl Kyril Gossweiler : Je remercie la Municipalité pour leur programme de législature, j'ai lu beaucoup de choses réjouissantes. J'ai deux questions innocentes, parce que je connais mal mes affaires. La précédente législature parlait de la parcelle 72, la Môlaz. Ça fait longtemps dont on n'a plus entendu parler, est-ce toujours dans le *pipeline* ? Où est-ce que quelque chose a été décidé dans un sens ou un autre ? Et j'ai pu lire dans l'excellent journal de la Côte, qu'Allaman avait mis en place un règlement du personnel pour deux pleins temps, est-ce aussi dans le *pipeline* pour le personnel de Buchillon, que l'on vénère tous. Et troisième question, est-ce qu'il y aura des commissions municipales permanentes comme pour la législature précédente ?

Mme Annabel Pulcrano : Pour le personnel communal c'est la compétence de M. Mitard.

M. Jean-Pierre Mitard : Comme évoqué tout à l'heure, nous n'avons pas l'intention à ce stade d'augmenter le nombre de personne, sinon ce serait visible sur le budget.

M. Carl Kyril Gossweiler : Et de faire un règlement du personnel communal de Buchillon comme pour toute personne qui travaille ?

M. Jean-Pierre Mitard : J'avais mal entendu la question. Je ne pense pas que nous allons mettre en place un règlement du personnel communal. Il faut considérer que chaque employé a d'une part un contrat et d'autre part un cahier des charges. A l'image d'une petite entreprise, c'est le respect et la confiance qui existe entre le personnel communal, la Municipalité et la population. Ceci a plus de valeur qu'un règlement communal, lequel réglerait quoi ? La pause de 9h00 à 9h15, ces éléments se trouvent déjà dans le contrat, le cahier des charges ou la pratique. Je pense que ce serait beaucoup de paperasse en plus pour pas grand-chose en termes de valeur pour les employés communaux et la Municipalité.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci et pour la Môlaz ?

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Concernant la Môlaz, c'est à M. Breitling de répondre.

M. Lawrence Breitling : Concernant la Môlaz, c'est la précédente législature qui avait mis en place le projet de PACOM qui a été déposé. Ce n'était déjà pas le but de construire pour la précédente législature, mais de le garder comme terrain paysagé. C'est aussi prévu dans le plan de législature de le mettre au profit de la population, comme parc et jardin. Mais aussi par la mise en valeur de la capite. Est-ce que ça répond à votre question ?

M. Carl Kyril Gossweiler : Il y a une décision de la Municipalité précédente de transformer la Môlaz en zone paysagère, c'est ce que vous dites ?

M. Lawrence Breitling : Non, pas en zone paysagère.

M. Carl Kyril Gossweiler : Mais il y a eu une décision ?

M. Jean-Pierre Mitard : Je vais intervenir en tant que municipal de l'ancienne législature. La précédente Municipalité n'a pris aucune décision concernant la Môlaz. Elle l'a en revanche abordé, les anciens conseillers s'en souviendront, dans le cadre de la présentation du projet préalable relatif au PACOM. Celui-ci doit respecter toute une série de législations et contraintes et la Môlaz sortait de la zone village. En revanche, aucune décision n'a été prise par la Municipalité dans le cadre de la présentation du projet préalable du PACOM.

Mme Claudine Gerardi-Zürcher : Concernant les commissions permanentes, elles pourront être constituées selon les besoins.

M. Carl Kyril Gossweiler : Merci.

M. Jean Gnaegi : Le Municipal des finances souhaite apporter une modification au procès-verbal. Formellement je pense qu'une modification du procès-verbal doit être approuvée par le Conseil communal. Je ne doute pas que ce sera le cas. Lors de la prochaine séance il faudra porter ce point à l'ordre du jour pour que le Conseil communal puisse se prononcer sur cette modification. Ensuite nous avons été informés que la prochaine date de l'exercice serait avancée du 22 au 14 juin 2022. Ce n'est pas agréable pour la Commission de gestion. Pourrait-on reculer au 29 juin ? Étant donné que les dates théoriques à la disposition de la Commission sont déjà trop courtes. La Municipalité pourrait, même si heureusement elle ne le fait pas, donner les comptes le dernier jour du mois de mai. Donc à ce moment-là il ne resterait 14 jours. De plus, si on voulait respecter, et heureusement qu'on ne respecte pas toutes les dispositions, on devrait rendre le rapport 14 jours avant d'avoir reçu les comptes. Peut-on faire l'effort de reculer plutôt que d'avancer ?

M. Jean-Pierre Mitard : Il n'est pas de ma compétence de choisir les dates du Conseil communal. Les raisons du déplacement de cette date n'ont pas été évoquées. En revanche, je me suis engagé auprès de la Présidente à faire en sorte que tous les éléments soient rendus plus tôt car je suis le fautif du déplacement de cette séance. Je suis absent la deuxième partie du mois de juin, une contrainte que je ne peux pas déplacer.

M. Jean Gnaegi : J'ai une autre remarque concernant la divagation de l'Aubonne. On en avait parlé lorsque le plan avait été fait et déjà on avait souligné l'aspect dangereux. Je suis outré qu'on puisse proposer la solution de couper un puits pour laisser l'Aubonne aller où elle en a envie. Si on adoptait cette solution, on privilégierait le libre parcours d'une rivière au détriment de l'alimentation en eau potable. Et quand on nous dit qu'on l'interromprait durant un certain temps, c'est de la parfaite théorie. Selon le degré de pollution de l'Aubonne à ce moment-là, quand il y a des crues les rivières sont fortement polluées, on ne pourra rien dire de la possible contamination des sources. J'invite la Municipalité à s'opposer et si nécessaire je suis prêt à déposer une motion pour avoir l'appui du Conseil communal, pour qu'en aucun cas on adopte la solution de laisser l'Aubonne divaguer et polluer les sources. On en avait déjà parlé il y a une vingtaine d'années quand on avait inventé ces règlements de laisser divaguer les rivières. Il y a des moments où il faut savoir contenir les rivières et il faut faire quelque chose de sérieux pour éviter que l'Aubonne aille contaminer l'eau potable.

M. Pierre-Frédéric Guex : Le sujet est abordé sérieusement par le bureau d'ingénieurs qui a travaillé sur cette divagation. Une réunion a eu lieu dernièrement avec les représentants de la partie eau de la Direction générale de l'environnement et le responsable du secteur. Ils en font plus que trop à ma connaissance. L'inondation de cette surface par l'Aubonne est bien évidemment étudiée, car il y a des pratiques d'inondations qui sont décennales et justement étudiées pour. Ce sont des travaux qui sont entrepris aussi bien pour la faune et la flore, que pour l'Aubonne, que pour d'autres conséquences. Ils envisagent cette solution de l'inondation une fois tous les 20 ou 30 ans. La solution trois, le fait de fermer les puits pendant les inondations a déjà été fait, sous contrôle étroit. Pour ce cas précis c'est également régulé. La gestion du flux de l'Aubonne serait sous contrôle et au moment où il dépasserait un certain volume et niveau, automatiquement le puit serait arrêté pour éviter une pollution des eaux. Le puit serait remis en marche après des analyses. Cette option ne se ferait pas chaque année, mais si les inondations deviennent trop courantes alors il faudrait changer de stratégie. Pour l'instant ce sont les trois options discutées il y a de cela dix jours et accompagné de l'étude complémentaire menée par le bureau d'ingénieurs.

M. Jean Gnaegi : Quel bureau d'ingénieurs a fait cette étude ?

M. Pierre-Frédéric Guex : Le bureau d'ingénieurs Stucki SA.

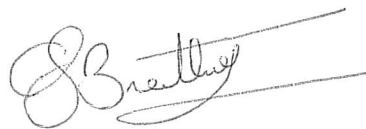
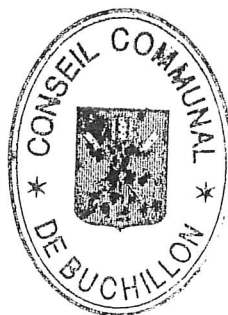
Mme Annabel Pulcrano : Il y a-t-il d'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, je vous rappelle que la prochaine séance aura lieu le mardi 15 mars 2022. Je vous remercie de votre attention et n'oubliez pas vos attentions à la sortie.

La séance est close à 21h47.

Au nom du Conseil communal



La Présidente :
Mme Annabel Pulcrano



La Secrétaire :
Mme Sandra Breitling

